

FICHE INTENDANCE – SERVICE DE RESTAURATION ET D’HEBERGEMENT

Cette fiche est valable pour l’année scolaire entière, sauf changement écrit de la famille adressé au service intendance 15 jours avant la fin du trimestre en cours pour le trimestre suivant.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nom de l’élève :
Prénom de l’élève :
Date de Naissance :
Classe :
Nom et Prénom du Représentant légal :.....
Profession :.....
Nom et Adresse de l’Employeur :.....
.....

CATÉGORIE pour l’année scolaire 2020/2021 :	Tarifs SEPT/DEC 2020
Cocher la case correspondante	Second cycle et BTS
<input type="checkbox"/> EXTERNE	/
<input type="checkbox"/> DEMI-PENSIONNAIRE 2 jours (sélectionner les jours qui doivent être les mêmes chaque semaine durant toute l’année scolaire) Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi	115.64 € soit 4.13 €/J
<input type="checkbox"/> DEMI-PENSIONNAIRE 4 jours (sélectionner les jours qui doivent être les mêmes chaque semaine durant toute l’année scolaire) Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi	207.20 € soit 3.70 €/J
<input type="checkbox"/> DEMI-PENSIONNAIRE 5 jours Du lundi au vendredi inclus	243.60 € soit 3.48 €/J
<input type="checkbox"/> INTERNE	771.12 € soit 9.18 €/J

DOCUMENT A REMETTRE DANS LES MEILLEURS DELAIS ET AU PLUS TARD LE 11 SEPTEMBRE 2020 AU SERVICE INTENDANCE – 20 rue des Augustins – 51100 REIMS (JOINDRE IMPERATIVEMENT UN RIB)

Date

Signature du responsable légal

----- *A CONSERVER PAR LA FAMILLE* -----

RAPPEL AUX FAMILLES Tout trimestre commencé est dû intégralement.

- Le paiement est trimestriel et doit être adressé au service INTENDANCE – 20, rue des Augustins – 51100 REIMS à l’ordre de Mme l’Agent Comptable du Lycée Libergier **après réception des factures.** (*Aucun prélèvement automatique ne sera effectué – Le règlement en espèces ne peut excéder 300,00 €*)

- Pour changer de catégorie, prévenir par courrier à l’adresse ci-dessus **15 jours avant la fin du trimestre en cours pour le trimestre suivant.**

Ainsi, pour changer de régime au 2^{ème} TRIMESTRE 2020/2021 votre demande écrite doit parvenir AVANT LE 18 DECEMBRE 2020